Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 17 (1888)

Heft: 2

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les deux chefs de chaque classe se réunissent autour de ce petit char. Aussitôt que le professeur est arrivé, la caisse est ouverte et le matériel distribué. A 3 1/4 heures chaque section est réunie à la place qui lui a été assignée dès le commencement et les chefs sont en train d'organiser les jeux : la première heure est toujours consacrée au criquet. Le maître commence alors l'inspection pendant que les élèves jouent et contrôle les absences avec l'aide de chaque chef de section. A 4 heures, chaque cours a la faculté de changer de jeux et de choisir le jeu qui lui convient le mieux: les uns se prononcent pour le ballon, d'autres pour le disque, d'autres pour la lutte, etc., et les autres continuent le criquet. Il est absolument défendu de quitter la place du jeu sans la permission du maître. Cependant, les joueurs qui ont soif peuvent aller se désaltérer sur place. On y apporte de l'eau. A 4 heures 45 le jeu est clôturé par le maître. Tous les chefs de section rapportent le matériel des exercices et les caisses sont ramenées à leur place. Il est défendu absolument de rester plus longtemps sur la place des exercices.

Nous n'essayerons pas de dépeindre le spectacle réjouissant qu'offrent à l'ami de la jeunesse ces jeux si gais et à la fois si bien réglés, pratiqués en plein air par un grand nombre d'écoliers.

Au commencement beaucoup de gens se plaisaient à prédire leur prochaine disparition, mais ces utiles et agréables exercices non seulement se sont conservés, mais ils se sont encore développés et nous espérons que les maîtres continueront à améliorer ces récréations. (Extrait du Rapport officiel.)

Ces jeux, si appréciés par les Anglais, tendent à se répandre non seulement en Allemagne, mais encore en Suisse. C'est un moyen d'arracher les étudiants aux habitudes de la brasserie tout en les formant à la discipline, à l'ordre et à la règle. Le Collège de Fribourg les a adoptés aussi depuis quelques années. A. K

CORRESPONDANCES

I

Le corps enseignant de la Veveyse s'est réuni le 24 novembre, en conférence d'automne, à Porsel, sous la présidence de M. Villard, inspecteur. La séance est commencée par la prière d'usage; puis M. l'Inspecteur rappelle, en termes émus, le souvenir de M. Joseph Duc, instituteur de l'école supérieure de Châtel-Saint Denis, décédé dans le courant d'octobre, après une longue et doulour use maladie. Ce jeune instituteur a été pour nous, dans toutes les circonstances de sa vie, un modèle de piété, d'ordre, de travail et de ponctualité. A une belle intelligence il joignait l'amour du devoir; chacun sait les services qu'il a rendus comme secrétaire des conférences et comme directeur de la Société de chant des instituteurs de la Veveyse. Son heureux caractère, son affabilité et sa discrétion lui avaient conquis la sympathie générale.

Une commune et fervente prière pour le repos de l'âme de celui que nous regrettons termine la première partie de cette séance.

Après l'appel nominal qui n'accuse aucune absence et la lecture du protocole, on passe à la seconde question que prévoit l'ordre du jour:

revue théorique et pratique d'arithmétique.

M. l'Inspecteur annonce que ses nombreuses visites d'écoles et le résultat des examens du printemps l'ont convaincu que certains maîtres manquaient de méthode dans l'enseignement de l'arithmétique. On n'étudie pas le guide de M. Ducotterd. Les élèves présentent des solutions incomplètes, mal disposées et sans ordre. Les conséquences de cet état de choses se font sentir aux examens de recrues. C'est en vue de parer à cet inconvénient et d'établir plus d'uniformité dans l'enseignement de cette branche qu'a lieu cette petite revue.

M. l'Inspecteur avait, dans ce but, préparé plusieurs questions récapitulaires touchant les points sur lesquels on réussissait le moins. Instituteurs et institutrices sont à tour de rôle appelés à résoudre les questions posées. Les opérations chronologiques sont surtout l'objet

d'une étude approfondie.

M. l'Inspecteur continue la conférence par quelques conseils et une série d'observations que lui ont suggérées ses récentes visites d'écoles. Ces observations peuvent se résumer comme suit :

- 1º Chaque classe doit être pourvue de tout le matériel nécessaire; pour cela se conformer aux prescriptions légales de l'arrêté du 10 octobre 1885
- 2º La grammaire Larousse doit être introduite dans les écoles à l'exclusion de Larive et Fleury.
- 3º L'analyse grammaticale sera faite oralement et non par écrit, attendu qu'avec ce dernier mode la correction en est difficile, sinon impossible.

4º Dans certaines écoles l'épellation des dictées est trop rapide et, partant, peu profitable. Il faut employer l'ancienne épellation en

répétant deux ou trois fois le même mot, si cela est nécessaire.

5º En parlant de la comptabilité M. le Président exprime le regret que cette branche ne soit pas obligatoire. Il recommande de l'enseigner pour rendre service aux jeunes gens en vue de la vie pratique. Un cahier ad hoc serait conservé à l'école et remis à l'élève le jour de son émancipation.

6º Pour le français et l'arithmétique on doit employer deux cahiers différents. — Ceux de calligraphie, (méthode Guilloud et Villard) sont

obligatoires pour toutes les écoles.

7º Dans ses prochaines visites M. l'Inspecteur s'assurera si chaque école est pourvue d'un exemplaire de la loi, du règlement et du

programme scolaires.

8° Les cours d'ouvrages manuels sont en général mal organisés; on désirerait plus d'uniformité dans l'exécution des travaux. On ne saurait cependant en rendre responsables les institutrices qui font preuve de honne volonté et de dévouement. Toutefois le proverbe vouloir c'est pouvoir trouverait ici son application. Si les maîtresses exigeaient catégoriquement que chaque élève apportât un objet de même nature pour la même leçon, il est évident que les résultats seraient bien supérieurs. Le guide pratique pour l'enseignement de cette branche, par Mila Anna Kuffer, Librairie Vyss, à Berne, est recommandé.

9° Certaines salles de classes ne sont pas chauffées suffisamment le

matin, pour l'arrivée des enfants.

10° Le journal de classe est vivement recommandé; mieux il sera tenu, mieux la classe sera faite.

11º L'écriture est encore mauvaise dans quelques écoles; obliger les

élèves du cours inférieur d'écrire entre deux lignes.

12° Les instituteurs sont invités à transmettre immédiatement à l'Inspecteur les absences survenues dans les cours de perfectionnement afin que le gendarme puisse en percevoir l'amende sans retard. Cette mesure a été prise d'entente avec M. le Préfet. Pendant ces cours le maître utilisera ses moments de loisirs pour interroger les élèves les plus faibles; il faut que le notes 4 et 5 disparaissent.

13º Il est remis à chaque membre de la conférence un ordre du jour, élaboré par M. l'inspecteur Progin, avec prière de le mettre à l'essai jusqu'au 1° janvier et de formuler, pour cette époque, les critiques

qu'il aura suggérées.

14° Les questions mises à l'étude par le comité pour l'assemblée

générale de Bulle devront être traitées pour le 31 mars.

M. le Président clot cette utile et intéressante séance par de sympathiques remerciements à l'adresse du corps enseignant pour l'attention prêtée pendant la conférence et pour le dévouement avec lequel il accomplit sa grande mais difficile mission.

Sur ce la séance est levée à 1 1/4 heure. Un repas fort bien servi nous réunit ensuite à l'auberge de la localité. Il n'y eut pas de toast, car M. l'Inspecteur avait annoncé, en terminant la séance, qu'il préferait les diners sans discours aux discours sans diners!

Porsel, 17 décembre 1887.

Delley Alex. instituteur.

II

Le 22 décembre dernier les instituteurs de la Sarine étaient réunis en conférence d'automne sous la présidence de M. Perriard, inspecteur scolaire.

M. le chanoine Morel, directeur des écoles de la ville et M. Vonlanthen,

ancien inspecteur, honoraient l'assemblée de leur présence.

M. le Président souhaita en très bons termes la bienvenue aux instituteurs et à tous les membres de la réunion. Puis, comme préparation aux travaux écrits demandés pour l'assemblée générale de Bulle, on traite oralement la question formulée par le Comité: Importance et choix des moyens d'émulation à l'école primaire. Un bon nombre d'instituteurs ont pris part à la discussion, qui a été très animée et de bon aloi. L'importance de l'émulation, a dit, entre autres, M. le directeur Morel, est incontestable, surtout si l'on considère la nature humaine toujours portée à l'indolence, la nature de l'enfant incapable de se livrer à un travail suivi et fatigant, la déformation et les vices de l'esprit public qui ne respecte bientôt plus le travail et les travailleurs.

De la discussion qui eut lieu entre les différents membres de la réunion, on conclut que les moyens d'émulation peuvent être classés en

moyens moraux et en moyens matériels.

Les principaux sont: 1° L'éloge du maître; 2° les bons points; 3° les notes; 4° les places mensuelles; 5° les témoignages; 6° le tableau d'honneur ou la colonne d'honneur; 7° les distributions de prix; 8° les distributions plus fréquentes d'images, de petites lectures, d'almanachs, etc; 9° la revue du mois dans les écoles urbaines.

Tous ces moyens doivent être employés avec beaucoup d'impartialité, de discernement et de prudence; les moyens moraux surtout doivent être rares; c'est ce qui en fait le mérite. L'émulation mal dirigée offre un

grand danger au point de vue éducatif; elle peut causer l'orgueil, la haine, l'ègoïsme. Pour éviter ces graves inconvénients, il faut récompenser le travail et non le talent. Tel est, en quelques mots seulement,

le résumé de cette importante discussion.

On passe à une leçon pratique de lecture donnée par le secrétaire à des élèves de cinquième. Le défaut de temps rendit la leçon nécessairement courte; elle fut suffisante cependant pour indiquer la marche à suivre et les procédés à employer pour étudier fructueusement notre manuel du cours supérieur. La critique qui suivit prouva que M. l'Inspecteur eut une heureuse idée de rétablir les leçons pratiques. Ces exercices sont très utiles; les instituteurs se font connaître ainsi réciproquement les divers moyens que l'expérience leur a fait trouver pour inculquer les connaissances et pour attirer l'attention de leur jeune et bouillant auditoire. M. l'Inspecteur termine la séance par quelques avis et recommandations Il désire surtout que les élèves du cours supérieur aient, chaque semaine au moins, une composition corrigée par le maître et rectifiée par l'enfant. Les cahiers d'arithmétique contenant, non pas de la théorie, mais des problèmes-types avec solutions raisonnées, sont aussi sérieusement recommandés.

La conférence du printemps est fixée au premier jeudi de mai. Deux

questions seront traitées par écrit pour cette prochaine réunion.

Une partie des instituteurs s'occuperont de la première question savoir: Importance et choix des moyens d'émulation à l'école primaire. Les autres instituteurs, désignés comme les premiers par ordre alphabétique, traiteront cette question: Quelles leçons peuvent être communes a plusieurs cours? Avantages et inconvénients de ce système d'enseignement.

Les travaux seront transmis à M. l'Inspecteur avant le 1er avril.

De plus, la question suivante, pleine d'actualité, sera traitée oralement : Y aurait-il avantage à ce que le matériel d'école fût fourni gratui-

tement par la commune?

La séance du soir n'a pas été moins animée que celle du matin. Une série de toasts et de chants égayèrent l'assemblée. Tous, nous conserverons un heureux et agréable souvenir de cette fraternelle agape.

Prez, le 18 janvier 1888.

Al. Rosset, instit.

Bibliographie

Au printemps dernier, soit au moment où se terminait la première série des publications annoncées sous le titre Le Jeune Citoyen, les promoteurs de l'Œuvre, réunis à leurs collaborateurs des différents cantons de la Suisse romande, après avoir conféré sur les résultats obtenus, les services rendus, et les desiderata exprimés par le public auquel ils s'adressent, ont cru devoir apporter au Jeune Citoyen quelques modifications. Toutes résultent d'un vœu exprimé de différents côtés: N'êtes-vous pas trop exclusifs, lui a-t-on dit, en ne vous adressant qu'aux recrues? Votre petite feuille ne saurait-elle convenir à tous les jeunes gens des deux sexes, dès l'âge de 14 ans? On demande un peu partout une publication périodique à l'usage des grands élèves: le Jeune